

A.V.R. INGENIERIE
(ASSAINISSEMENT – VOIRIE ET RESEAUX INGENIERIE)
Société par actions Simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : Parc d'activités des Petits Carreaux
1 avenue des Violettes –Bâtiment de Haute Technologie n°3
94380 BONNEUIL SUR MARNE
488 119 934 RCS CRETEIL

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre
Le 23 Septembre
A 18H00

La société **ASSAINISSEMENT VOIRIE RESEAUX ENVIRONNEMENT - INGENIERIE ET SERVICES (AVRE-IS)** Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros
Dont le siège social est à SAINT MAUR DES FOSSES (94100) – 24 Rue Garnier Pagès
Immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro 907 466 718
Représentée par ses associés fondateurs et représentants légaux comme suit :

Président : Monsieur Nicolas, Georges, Jean GUILLEN, de nationalité française, demeurant 1 Ter rue Jude De Cresnes - OZOUER LE VOULGIS (77390);

Directeur Général : Monsieur Norbert, Rémy, Thiery CHEMINOT, de nationalité française, demeurant 3 rue du Bourg - LE PLESSIS ROBINSON (92350),

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 40 euros composant le capital social de la société A.V.R. INGENIERIE

A préalablement expose ce qui suit :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe), de l'exercice clos le 31/03/2024 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par M Nicolas GUILLEN, Président non associé.

A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2024,
- approbation des charges non déductibles
- Quitus au Président
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2024, approuve ces comptes, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net de 331 366.22 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 17265 euros, ainsi que l'impôt sur les sociétés supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 4317 euros.

En conséquence, L'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Report à nouveau créditeur	=	487 886.25€
- Résultat comptable exercice	=	331 366.22€

- Solde à affecter	=	819 252.47€
--------------------	---	-------------

Répartition :

- Distribution de dividendes éligible à l'abattement de 40% art158 3-2à4CGI =	330 000.00€
---	-------------

- Distribution Non éligible à l'abattement art158 3-2à4CGI	=	/	€
--	---	---	---

- Solde du Report à nouveau	489 252.47€
-----------------------------	-------------

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 3300.00€ euros.

Le dividende en numéraire sera inscrit en compte courant d'associés le 29/9/2024.

L'associé unique reconnaît avoir été informé que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

1

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, l'associé unique décide de ventiler le montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices dans le tableau ci-dessous:

En euros	Dividendes nets	Distribution éligible à Abattement 40%	Distribution sans abattement
Exercice de distribution			
Exercice clos le 31/03/2024	150000€	150000€	
Exercice clos le 31/03/2023	200000€	200000€	
Exercice clos le 31/03/2022	42000€	42000€	

L'associé unique rappelle qu'il n'a pas été mis en paiement d'autres dividendes au titre des trois exercices précédents que ceux-ci-dessus.

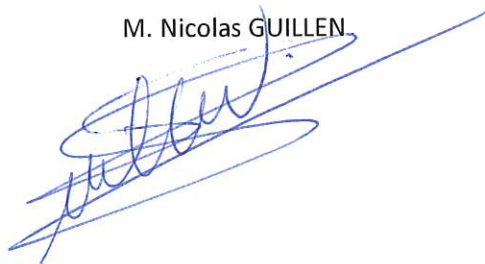
TROISIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

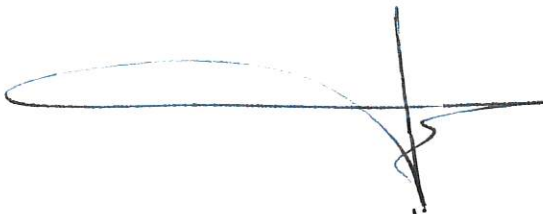
De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour la société AVRE-IS

M. Nicolas GUILLEN



M. Norbert CHEMINOT

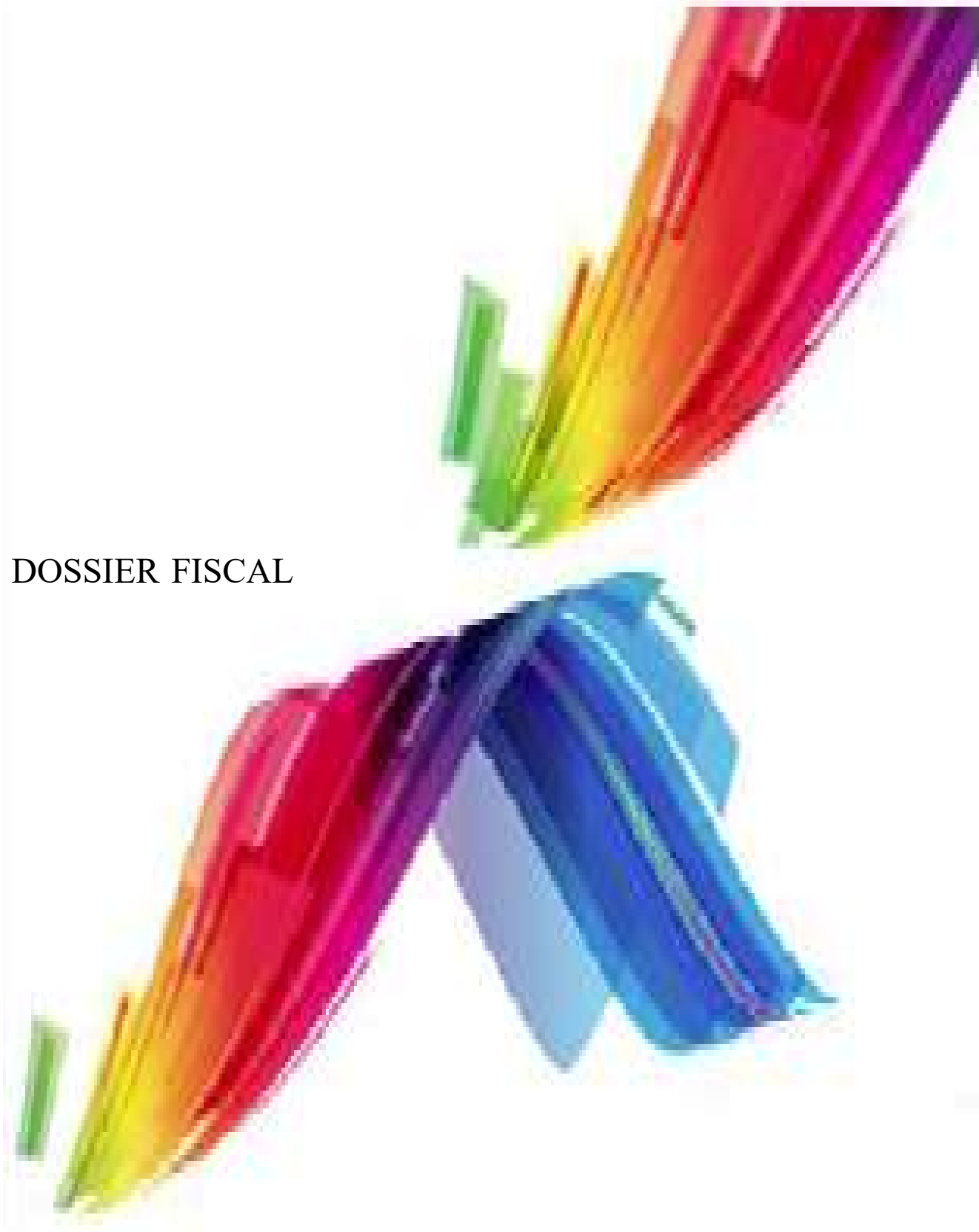


Société A V R ASSAINISSEMENT VOIRIE ET RESEAUX ING

1 Av des violettes

Bat de haute technologie n°3

94380 BONNEUIL SUR MARNE



DOSSIER FISCAL

CDC EXPERTISE sarl
5 AV CARNOT
STOP AND WORK
91300 MASSY

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01042023	et clos le	31032024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
Société A V R ASSAINISSEMENT VOIRIE ET			1 Av des violettes Bat de haute technologie n°3 94380 BONNEUIL SUR MARNE		
SIRET	4	8	8	1	1
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées	Ingenierie Etudes Techniques			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		415 563	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liassés fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
CDC EXPERTISE sarl 5 AV CARNOT STOP AND WORK 91300 MASSY Tél: TEL 0966444539			Tél:		
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:	30/06/2024	Lieu: BONNEUIL SUR MARNE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: PRESIDENT SAS		
			Signature: GUILLEN NICOLAS		
Examen de conformité fiscale (ECF)			x		

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2024

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I										REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		150 000		payées par un établissement chargé du service des titres		b									
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c									
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d									
Montant des distributions										e									
autres que celles visées en (a),										f									
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)										g									
										h									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i		150 000							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j									
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)		150 000							
J										REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.													
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :													
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les										
1				2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5		Rembours-ements. 6		Indemnités forfaitaires. 7		Rembour-ements. 8						
K										DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																			
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
L										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS																			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)																			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À							0 %			15 %			19 %						
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice																			
MVLT réalisée au cours de l'exercice																			
MVLT restant à reporter																			
M										CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																			

Désignation de l'entreprise : Société A V R ASSAINISSEMENT VOIRIE ET R

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*12

Adresse de l'entreprise1 Av des violettes

94380 BONNEUIL SUR MARNE

Durée de l'exercice précédent*12

N° SIRET*48811993400039

Néant☐*

				Exercice N clos le, 31 03 2024		N-1 31 03 2023			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	32 925	AG	32 728	197	1 564		
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	66 930	AS	65 480	1 450	7 869		
	Autres immobilisations corporelles	AT	356 362	AU	243 110	113 251	125 409		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AV		AW						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	AX		AY						
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	24 407	BI		24 407	16 827		
TOTAL (II)		BJ	480 624	BK	341 319	139 305	151 669		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	523 650	BY	1 200	522 450	517 399		
	Autres créances (3)	BZ	151 388	CA		151 388	79 765		
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	2 232	CE		2 232	2 232		
	Disponibilités	CF	737 211	CG		737 211	826 111		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	73 902	CI		73 902	31 234		
	TOTAL (III)	CJ	1 488 383	CK	1 200	1 487 183	1 456 741		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 969 007	1A	342 519	1 626 489	1 608 410		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(0)	(3) Part à plus d'un an :	CR	1 435	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Descriptions figurant dans le dossier N° 000042 en Euros.

Désignation de l'entreprise : Société A V R ASSAINISSEMENT VOIRIE ET R

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :4...0.0.0.....)	DA	4 000	4 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	487 886	483 963
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	331 366	153 923
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	824 052	642 686
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	69 534	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	69 534	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	100 907	242 421
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 986	2 986
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	98 632	227 507
	Dettes fiscales et sociales	DY	492 469	442 345
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	37 909	50 464
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	732 902	965 723
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 626 489	1 608 410
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	727 320	864 816
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société A V R ASSAINISSEMENT VOIRIE ET R											Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N-1)			
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC						
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF						
			FG	2 804 801	FH		FI	2 804 801	2 602 127			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 804 801	FK		FL	2 804 801	2 602 127				
	Production stockée*					FM						
	Production immobilisée*					FN						
	Subventions d'exploitation					FO						
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP						
	Autres produits (1) (11)					FQ						
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 804 801	2 602 127			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS						
	Variation de stock (marchandises)*					FT						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	3 567	6 929				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV						
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	765 655	810 599				
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	27 160	31 453				
	Salaires et traitements*					FY	1 001 790	1 008 792				
	Charges sociales (10)					FZ	489 881	503 288				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements*			dont fonds de commerce	HS		GA	31 870	59 143	
			- dotations aux provisions					GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC					
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD					
	Autres charges (12)					GE	227	75				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 320 149	2 420 279			
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	484 652	181 847			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH						
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI						
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ						
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK						
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	13 226	3 270				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM						
	Différences positives de change					GN						
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO						
	Total des produits financiers (V)						GP	13 226	3 270			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ						
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 024	4 225				
	Différences négatives de change					GS						
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT						
	Total des charges financières (VI)						GU	2 024	4 225			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	11 202	(956)				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	495 854	180 892				

Désignation de l'entreprise : Société A V R ASSAINISSEMENT VOIRIE ET R										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	6 419	7 520	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	3 500	23 144	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	9 919	30 664	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	79	4 885	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	663	7 218	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	69 534		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	70 276	12 103	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(60 357)	18 561	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	104 131	45 530	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 827 946	2 636 061	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 496 580	2 482 138	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	331 366	153 923	
RENOVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ	1 624		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	226	74	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9					
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin		A7					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : Société A V R ASSAINISSEMENT VOIRIE ET R										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
										3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	32 925	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	66 930	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	142 576	KW		KX	9 906	
		Matériel de transport *				KY	88 552	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	164 722	LC		LD	2 684	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	462 780	LO		LP	12 590	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	16 827	1U		1V	7 580		
TOTAL IV					LQ	16 827	LR		LS	7 580		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	512 533	0H		0J	20 170		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	32 925	1X	32 925	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	66 930	ML	66 930	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	152 482	MO	152 482
		Matériel de transport			IV		MP	52 078	MQ	36 474	MR	36 474
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	167 406	MU	167 406
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG	52 078	NH	423 292	NI	423 292	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W	
		Autres participations			10		0X		0Y		0Z	
Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F	24 407	2G	24 407		
TOTAL IV			13		NJ		NK	24 407	2H	24 407		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		0K	52 078	0L	480 624	0M	480 624		

Exercice N, clos le : 3 1 0 3 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société A V R ASSAINISSEMENT VOIRIE ET R Néant X *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société A V R ASSAINISSEMENT VOIRIE ET R

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	31 361	PF	1 367	PG		PH	32 728
TOTAL I		RK	31 361	RM	1 367	RN		RO	32 728
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	59 061	QA	6 419	QB		QC	65 480
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	40 310	QE	12 018	QF		QG	52 328
	Matériel de transport	QH	82 878	QI	4 592	QJ	51 415	QK	36 055
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	147 254	QM	7 474	QN		QO	154 728
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	329 502	QV	30 503	QW	51 415	QX	308 590
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	360 864	QP	31 870	QQ	51 415	QR	341 319

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables			DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice								
			Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel										
Frais d'établissements			M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6								
Fonds commercial			RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV								
Autres immob. incorporelles			N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1								
TOTAL I			RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD								
Terrains			Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8								
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6									
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4									
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2									
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9									
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7									
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5									
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3									
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1									
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8									
Frais d'acquisition de titres de participations			NL							NM							NO						
TOTAL III																							
Total général (I+II+III)			NP			NQ			NR			NS			NT			NU			NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)			NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)				NY		Total général non ventilé (NW - NY)				NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société A V R ASSAINISSEMENT VOIRIE ET R									Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B	69 534	4C		4D	69 534	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV	69 534	TW		TX	69 534	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A		6B		6C		6D		
		6E		6F		6G		6H		
		O2		O3		O4		O5		
		9U		9V		9W		9X		
		O6		O7		O8		O9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	1 200	6U		6V		6W	1 200	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	1 200	TY		TZ		UA	1 200	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	1 200	UB	69 534	UC		UD	70 734
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF						
	- financières	UG		UH						
	- exceptionnelles	UJ	69 534	UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.									10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.										
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société A V R ASSAINISSEMENT VOIRIE ET R										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations					UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)					UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières					UT	24 407	UV	(0)	UW	24 407		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux					VA	1 435	0		1 435			
	Autres créances clients					UX	522 215	522 215					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée *)					ZI							
	Personnel et comptes rattachés					UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux					UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	21 845	21 845					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN							
		Divers				VP							
	Groupe et associés (2)					VC	123 000	123 000					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)					VR	6 543	6 543					
	Charges constatées d'avance					VS	73 902	73 902					
	TOTAUX					VT	773 347	VU	747 505	VV	25 842		
RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice				VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y								
Autres emprunts obligataires (1)					7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine				VG								
	à plus de 1 an à l'origine				VH	100 907	95 324		5 583				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A								
Fournisseurs et comptes rattachés					8B	98 632	98 632						
Personnel et comptes rattachés					8C	169 695	169 695						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D	135 624	135 624						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				8E	52 295	52 295						
	Taxe sur la valeur ajoutée				VW	132 914	132 914						
	Obligations cautionnées				VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés				VQ	1 940	1 940						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J								
Groupe et associés (2)					VI	2 986	2 986						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K	37 909	37 909						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *					ZZ								
Produits constatés d'avance					8L								
TOTAUX					VY	732 902	VZ	727 320	5 583				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK	141 514	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société A V R ASSAINISSEMENT VOIRIE ET R										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 0 3 2 0 2 4																			
I. RÉINTEGRATIONS												BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE																			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	331 366																			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	270			WB																
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	16 995			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG	4 193			XE	21 458															
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB																				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	1 048			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX				XW	1 108															
	Amendes et pénalités			WJ	60			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ																				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY																				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7 110 266																				
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7				K7															
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %										I8																	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										ZN																	
														WN																	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XR																			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU				Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW				WQ														
										Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8																		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1																			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3																			
										TOTAL I		WR	464 198																		
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE																			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *												WS																			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WT																			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV																	
				Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH																	
				Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WP																	
				Régime des sociétés mères et des filiales *			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations			2A				WW																	
				Produit net des actions et parts d'intérêts :										XB																	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										I6																				
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												WZ																		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *										XA																				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)			K9				Entreprises nouvelles 44 sexies			L2				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)			L5				XF								
									Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)			K3				Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)			PA												
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)			OV				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)			1F				Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)			XC												
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)			PP				Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)			PB				Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC												
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XS																			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)			X9				Créance dégelée par le report en arrière du déficit			ZI				XG	6 135													
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2																			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	6 135																		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	458 063			XJ																		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*									ZL				XL																		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																															
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)									XN	458 063			XO																		

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : Société A V R ASSAINISSEMENT VOIRIE ET R

31/03/2024

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>Société A V R ASSAINISSEMENT VOIRIE ET R</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	136 444
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
TVS CAP	9K	1 048	9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	1 048	YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : Société A V R ASSAINISSEMENT VOIRIE ET R															Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	483 963			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	153 923				Dividendes		ZE	150 000							
	Prélèvements sur les réserves	OE					Autres répartitions	ZF									
							Report à nouveau	ZG	487 886								
	TOTAL I	OF	637 886				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	637 886								
RENSEIGNEMENTS DIVERS																	
Exercice N :															Exercice N-1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7 90 627)										YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	83 225 101 954					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)										XQ	190 507 184 681					
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	22 558 29 103					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	31 230 24 789					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	438 135 470 073					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	765 655 810 599					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	3 845 7 110					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS)										9Z	23 315 24 343					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	27 160 31 453					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers										YY	562 427 521 276					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*										OB	1 017 378					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	4.30 %		1.66 %			
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15 % JK			Plus-values à 0 % JL											
			Plus-values à 19 % JM			Imputations JC											
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15 % JN			Plus-values à 0 % JO											
			Plus-values à 19 % JP			Imputations JF											
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ														

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société A V R ASSAINISSEMENT VOIRIE ET R Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	REYES - ACHATS PE	29 298	29 298		
	2	BMW - MINI COOPER	22 780	22 117		663
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				(10)			
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1	3 500	3 500				
	2		(663)	(663)			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déducti- bles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective- ment utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))		2 837				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11))						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☒ *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société A V R ASSAINISSEMENT VOIRIE ET R

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société A V R ASSAINISSEMENT VOIRIE ET R				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Désignation de l'entreprise : Société A V R ASSAINISSEMENT VOIRIE ET R					Néant ☐ *				
Exercice ouvert le : 01/04/2023			et clos le : 31/03/2024		Durée en nombre de mois		1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS									
Effectif moyen du personnel * :							YP	18	
dont apprentis							YF		
dont handicapés							YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale							RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE									
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises							OA	2 804 801	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées							OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante							OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges							OT		
TOTAL 1							OX	2 804 801	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée									
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)							OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation							OE		
Subventions d'exploitation reçues							OF		
Variation positive des stocks							OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée							OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation							XT		
TOTAL 2							OM		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)									
Achats							ON	36 196	
Variation négative des stocks							OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances							OR	572 024	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois							OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée							OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)							OW	227	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée							OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois							O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante							OY		
TOTAL 3							OJ	608 448	
IV- Valeur ajoutée produite									
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)							OG	2 196 353	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).							SA	2 196 353	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE									
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE									
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	x				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	2 804 801	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	21
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)						HX			
Période de référence				GY	01/01/2023	GZ	31/12/2023		
Date de cessation						HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE	3 1 0 3 2 0 2 4	N° SIRET	4 8 8 1 1 9 9 3 4 0 0 0 3 9		
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	Société A V R ASSAINISSEMENT VOIRIE ET				
ADRESSE (voie)	1 Av des violettes Bat de haute technologie n°3				
CODE POSTAL	94380	VILLE	BONNEUIL SUR MARNE		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	100
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SAS	Dénomination	AMENAGEMENT VOIRIE RESEAUX ENVIRONNEMENT-ING SERV			
N° SIREN (si société établie en France)	907466718	% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	100	
Adresse :	N°	24	Voie	RUE GARNIER PAGES		
	Code postal	94100	Commune	SAINT MAUR DES FOSSES	Pays	FR

Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions		
Adresse :	N°		Voie			
	Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions		
Adresse :	N°		Voie			
	Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions		
Adresse :	N°		Voie			
	Code postal		Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)				
	Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code postal		Commune		Pays			

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)				
	Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°		Voie					
	Code postal		Commune		Pays			

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 3 2 0 2 4

N° SIRET

4 8 8 1 1 9 9 3 4 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A V R ASSAINISSEMENT VOIRIE ET

ADRESSE (voie)

1 Av des violettes

Bat de haute technologie n°3

CODE POSTAL

94380

VILLE

BONNEUIL SUR MARNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

CA17 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Désignation de l'entreprise : Société A V R ASSAINISSEMENT VOIRIE ET R

31/03/2024

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société A V R ASSAINISSEMENT VOIRIE ET R31/03/2024

Charges à payer	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	1 707
RRR A ACCORD. AVR A ETABL	7 813
DETTES PROV./CONGES PAYES	94 213
PERS.AUTR.CHARGES A PAYER	17 520
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	42 231
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	7 781
ETAT CHARGES A PAYER	1 940
DIVERS CHARGES A PAYER	18 765
Total	191 970

CA20 - DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Désignation de l'entreprise : Société A V R ASSAINISSEMENT VOIRIE ET R

31/03/2024

Charges constatées d'avance	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA	73 902		
Total	73 902		

CA21 - DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
---	--

Désignation de l'entreprise : Société A V R ASSAINISSEMENT VOIRIE ET R

31/03/2024

[illegible]

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	Société A V R ASSAINISSEMENT VOIRIE ET
Numéro SIRET du principal établissement	48811993400039
Code APE	7112B
Adresse du siège social si différente	

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	458 063
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B . Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	
II Bénéfices soumis au taux réduit	
g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € (*) ou 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	42 500
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	42 500
l III Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	415 563
m IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)	

(*) Le plafond du bénéfice taxable au taux de 15 % est de 42 500 € au lieu de 38 120 € pour les exercices clos à compter du 31/12/2022.

[illegible]

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE		
Crédit d'impôt		Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes Dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 9 %] + [ligne 2 x 9 %] x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise		

II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE	
Crédit d'impôt	Montant
FAM Crédit d'impôt famille	6 135
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC) (article 244 quater B bis du CGI) cf. n°2069A	

III - CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant